



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 36 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'article 393 du Code civil du Québec a été modifié en 1981 pour inclure une clause qui oblige les époux à conserver leur propre nom à la suite du mariage; dans l'optique d'améliorer les droits des femmes au Québec, en éliminant l'idée que la femme était en quelque sorte la possession de son mari;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation vient à l'encontre de la liberté de choix et représente donc une baisse de la qualité des droits de la personne;

CONSIDÉRANT QUE le changement au Code civil du Québec en 1981 a plutôt diminué les droits des femmes, en les empêchant d'exercer leur libre choix et a, par le fait même, diminué les droits des deux époux dans un contexte de mariage;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes se voient refuser leur demande de changement de nom, conformément aux mesures imposées par le Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'on souhaite avancer en tant que société et qu'enlever des droits de la personne vient à l'encontre de ce but.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec de rétablir le droit des époux de choisir leur nom à la suite d'une union maritale.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Mario Asselin
Député de Vanier-Les Rivières

19 sept. 2021 Sélectionner une date

Date de signature de l'extrait